

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°49 du 15/05/06

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

De petits coups, pour un grand coup : mettre à mal l'enseignement professionnel public

Mauvais coup porté à la formation continue.

L'avenir des GRETA et CFA publics sont menacés de disparition.

Qu'en est il ?

Le MEN décide unilatéralement de supprimer la prise en charge des cotisations patronales des personnels à partir de 2007. Les Régions choisissent l'AFPA comme partenaire privilégié.

-Gâchis humain : De nombreux collègues sur postes gagés vont se retrouver sur le champ de la formation initiale ; d'autres se retrouvent au chômage.

-Gâchis financier : aucune économie ne sera réalisée par ce « transfert » des postes supprimés de la formation continue vers la formation initiale, Les Rectorats continuant à les payer. Par ailleurs les surcoûts occasionnés dans les différents GRETA et CFA risquent de « plomber » considérablement des structures déjà en difficultés. Enfin les savoirs faire, réseaux et compétences diverses vont disparaître, avec le risque, considérable de perdre des « marchés » au profit de la concurrence privée.

-Gâchis organisationnel : La suppression des postes gagés, dans de nombreux GRETA vont peser sur le déroulement du mouvement. Dès cette année, l'INTRA va devoir absorber un certain nombre de postes gagés (40 à Nantes ; 20 à Grenoble...) titulaires dans leur académie. Pour les autres qui ne sont titulaires dans l'académie, ils devront participer à l'INTER en 2007. Ce changement de politique a aussi une incidence sur les ATP 2006 (voir bilan).

Le service public de la formation continue et ses personnels constituent un outil précieux qu'il convient de développer dans le cadre d'un grand service public de la formation tout au long de la vie. C'est le seul qui soit capable en toute légitimité de répondre à l'investissement éducatif et de formation au service de tous et à la cohésion sociale et territoriale.

Le SNUEP exige le maintien de tous les postes gagés actuellement implantés en GRETA, en attribuant une dotation budgétaire spécifique de l'état pour compenser le surcoût lié à l'application de la LOLF, le respect des textes réglementaires pour tous les personnels, et en particulier de ceux censés appliquer la loi du 26 Juillet 2005 permettant la transformation de CDD en CDI pour les contractuels.

La cerise sur le gâteau : la modernisation de l'Etat

Approche budgétaire essentiellement, dégager de la productivité et faire des économies de fonctionnaires. Cela a le mérite d'être clair.

Le SNUEP s'est vu convié à 2 Audits de modernisation dirigés par l'inspection générale des finances, le 14 Mars 2006. : l'un portant sur les décharges statutaires des enseignants du second degré, l'autre sur les grilles horaires des enseignements du lycée. Ces deux audits sont consultables sur <http://www.performance-publique.gouv.fr/>. le rapport du premier est disponible depuis Avril, l'autre sera publié en juin.

Cadre de l'Audit sur les décharges représentant 28 000 ETP

-Dysfonctionnements constatés : les décrets de 1950 ne sont plus adaptés à la réalité actuelle du travail des enseignants ; la base juridique est fragile ; le contrôle de leur emploi est insuffisant ; la pertinence de toutes les réductions de service n'est pas avérée. A contrario certaines paraissent pleinement justifiées.

-Recommandations : Recentrer les décharges sur les besoins de l'éducation nationale en tenant compte des évolutions du métier d'enseignant : coordination ; soutien aux élèves ; Tice ; association sportive ; formation des enseignants ; reconversion ; missions académiques transversales.

Donner un fondement juridique à toutes les décharges de service ; Instaurer une véritable politique de gestion des heures de décharge : supprimer l'automatisme des décharges ; déléguer les enveloppes d'heures de décharges aux académies en fonction de la cohérence des projets de l'académies/aux objectifs nationaux, même chose pour les lycées en fonction des projets/académie

Il va falloir être vigilant, c'est la déconcentration des moyens qui va se traduire par 40% de décharges en moins/à la situation actuelle, soit 11 000 ETP en moins dans l'éducation.

Cadre de l'Audit sur les grilles horaires des enseignements

Evaluer un allègement des emplois du temps jugés trop lourd, alléger l'offre des options qui nuit à la lisibilité de l'offre de formation, le constat d'une organisation rigide qui constitue un frein à l'innovation pédagogique et introduction de nouveau mode d'apprentissage.

C'est la porte ouverte vers la révision de nos statuts avec l'annualisation de notre temps de travail, vers l'individualisation des parcours, la modularisation des diplômes (intervention des professeurs associés). Le tour est joué, on en revient au début, mise en place de la LOLF, libéraliser le système éducatif.

Incidence de ces débordements sur le mouvement 2006

Les ATP servent de phase d'ajustement sur le mouvement INTER. .Mais depuis deux ans, le MEN n'organise plus de commission de révision. Adieu la transparence. Nous le condamnons en vain.

Les ATP sont une possibilité offerte pour des cas spécifiques (rapprochement conjoints fonctionnaires, dossier sociaux, médicaux importants, besoin spécifique des académies...).L'accord des deux rectorats est nécessaire mais le MEN reste seul maître à bord.

Il devient de plus en plus difficile d'obtenir une ATP du fait de la mise en place de la LOLF qui a optimisé les capacités d'accueil à l'INTER avec 500 postes de PLP en moins au profit des surnombres certifiés et de la « surprise » de dernière minute sur la fin programmée des postes gagés.

Résultats en 2005 145 ATP, en 2006 moins 40 %.

Le SNUEP a résolu, à l'heure actuelle, 35 % des dossiers qui lui étaient confiés en sachant que la plupart de ces dossiers concernaient les académies du Sud, de l'Ouest, des disciplines du tertiaire en « perdition », industriels sans avenir, du fait de la mise en place de l'apprentissage ou de disciplines comme l'anglais qui cette année ont été particulièrement mal menées.

Nous encourageons vivement les collègues à nous contacter dès la rentrée scolaire s'ils envisagent une mutation. Les stratégies (spécifiques...) sont de plus en plus difficiles à appréhender et les suivis des dossiers (barèmes, médicaux...) indispensables pour éviter des erreurs.

Compte-rendu de la réunion du 11 mai au ministère sur les quotas Hors Classe

Cette réunion fait suite à une autre qui a eu lieu en janvier.

Le chef de service explique le choix puis la méthode retenus pour répartir les décharges : à partir du ratio défini par corps et du nombre de PLP du 7 au 11, (incluant les personnels ayant eu des promotions rétroactives), le nombre national de promus est déterminé.

Le quota ne se calcule pas par académie. La répartition se fait comme pour les promotions d'échelons en CAPA, après application du ratio et arrondissement au nombre inférieur pour chaque académie, les « restes » sont attribués pour « lisser les diminutions » de certaines académies par rapport à l'an dernier.

Voir les tableaux à la fin de cette lettre

Pour justifier cette méthode, en particulier la répartition tenant compte de l'ensemble des promouvables et non pas des seuls 11^{ème} échelon dans chaque académie, le chef exhume et nous distribue une décision du Conseil d'Etat (contentieux N° 145920 lecture du 6 mars tirage sur legifrance.fr).

Le débat a été maigre et faible. Du Snes au Snalc, sont revenues nos revendication habituelles sur les défauts de la HC actuelle et les barèmes utilisés pour les répartitions académiques qui font la part belle aux inspecteurs et chefs d'établissement donc à l'individualisation de carrière personnelle.

Problèmes à noter :

- * La répartition académique ne tient pas compte de la pyramide des âges. Dans les académies « âgées, nombreux seront ceux qui partiront sans la HC. Pour le MEN, le taux de départ avec la HC est à peu près constant (de 40 à 60% selon les corps) mais, comme l'a fait remarquer un agrégé, nombreux seront ceux qui partiront sans réel effet financier s'il accèdent à la HC à partir du 7^e de la classe normale.
- * La répartition ne tient pas compte des établissements ZEP ou sensibles. Mais dans les académies, ce critère est retenu pour les barèmes, d'où une grande inégalité d'accès selon la typologie de l'académie et de sa difficulté supposée à y enseigner.
- * Bercy a refusé la mise en place d'un contingent particulier pour les établissements « ambition réussite » en raison de l'impossibilité par le MEN de chiffrer le surcoût. Reste à savoir si les recteurs ne prélèveront pas un quota sur leur quota pour faire semblant de tenir la promesse ministérielle.
- * Comment traiter les avis défavorables des inspecteurs et Chefs d'établissement pour faire la différence entre la réelle difficulté à enseigner et le règlement de compte ?
- * Enfin, pour certains, la constitution du corps unique des PLP (général, théorique, professionnel) conduit à la promotion prioritaire des professionnels (reclassement en début de carrière, notation plus favorable...).

Promotions à la hors
classe pour la
rentrée scolaire
2006-2007

PLP		CPE	
promouvables	39 845	promouvables	6 982
contingent 2006	1 957	contingent 2006	177
total		total	
RPP: Ratio du corps	4,91%	RPP: Ratio du corps	2,53%
Rappel contingent 2005	Contingent 2006	Rappel contingent 2005	Contingent 2006

AIX-MARSEILLE	69	73	7	8
AMIENS	71	71	5	6
BESANCON	41	44	3	3
BORDEAUX	92	94	8	8
CAEN	43	48	4	4
CLERMONT-FERRAND	40	41	3	4
CORSE	9	9	1	1
CRETEIL	96	103	8	10
DIJON	46	49	4	5
GRENOBLE	71	75	7	8
GUADELOUPE	25	25	2	3
GUYANE	8	8		1
LILLE	174	178	11	13
LIMOGES	28	28	2	3
LYON	74	76	8	8
MARTINIQUE	33	34	1	2
MAYOTTE	5	6		
MONTPELLIER	60	66	6	7
NANCY-METZ	100	103	6	6
NANTES	75	77	7	7
NLE CALEDONIE	12	11		
NICE	45	49	4	5
ORLEANS-TOURS	62	63	6	7
PARIS	50	50	6	6
POITIERS	52	54	5	6
REIMS	42	44	3	3
RENNES	70	72	7	7
REUNION	43	49	3	4
ROUEN	58	60	4	4
STRASBOURG	63	65	5	5
TOULOUSE	76	81	7	8
VERSAILLES	114	122	10	12
Hors académie étranger	4	5		1
Hors académie France	21	24	3	2
Total	1872	1 957	156	177

reliquat

Encore sur la violence

Ces derniers mois les agressions contre des enseignants se sont multipliées, certaines ont eu un écho médiatique important, d'autres moins. Le témoignage ci-dessous que nous a fait parvenir un collègue montre l'implication de toute la communauté éducative contre la violence, y compris les élèves, ce qui est relativement nouveau. Est-ce une retombée de la mobilisation contre le CPE dans laquelle les élèves de l'établissement en question se sont beaucoup impliqués ? Par contre l'administration ne fait pas, encore une fois, preuve d'une grande détermination et efficacité dans sa lutte contre la violence.

Mardi 11 avril, vers 13h30, Mme X, au moment où elle accrochait son billet d'absence dans le couloir, est très violemment bousculée par un ou des individus passant dans la coursive obscure et tombe lourdement sur le dos. Suite à cette agression, Mme X est hospitalisée entraînant une incapacité de travail de 6 jours. Elle a porté plainte contre ses agresseurs non identifiés et qui à ce jour sont toujours recherchés.

Les professeurs choqués par cette agression reprennent le travail, sur le conseil de Madame le proviseur, afin de ne pas entraver le déroulement de l'enquête policière immédiatement ouverte.

L'agression de cette collègue est un véritable catalyseur. La communauté scolaire, professeurs et élèves, est en état de choc. Cet événement fait resurgir un certain nombre de faits de violence et d'incivilité entre les élèves et envers les professeurs constatés depuis le début de l'année : tentative d'incendie à l'infirmerie, gifle à un professeur, agression entre élèves, insécurité aux abords de l'établissement. Des professeurs ont littéralement craqué, faisant éclater leur peur et leur mal être dans l'établissement. L'ensemble des professeurs a le sentiment de n'être pas soutenu par l'administration qui remet en cause leur autorité.

Jeudi 13 Avril, les élèves refusent de reprendre les cours après la récréation de 10 h et avertissent la presse. Madame le proviseur tente un retour au calme en réunissant tout le monde. L'administration se rend vite compte qu'elle est débordée par la situation et laisse les professeurs et élèves organiser des séances de travail. Parallèlement l'administration tente de s'accaparer la presse en invitant celle-ci dans ses bureaux. Les enseignants devront revendiquer leur droit d'expression pour que les interviews aient lieu en salle des profs.

Au cours de deux séances de travail menées en parallèle et regroupant des professeurs et élèves en grand nombre, les élèves ont fait part de leurs inquiétudes et des difficultés rencontrées au quotidien. Ils notent une très nette dégradation depuis cette année : intrusions dans l'établissement, insultes dans la cour et même en classe, pressions exercées par des groupes dans la cour, insécurité sur le trajet entre le lycée et l'arrêt de bus, sentiment que les punitions ne sont pas assez nombreuses ou pas suivies d'effet.

A l'issue des séances de travail, des propositions ont été dégagées :

- Présence plus importante de surveillants dans les couloirs, dans la cour, aux entrées du lycée en attendant une entrée unique et sécurisée.
- Les élèves demandent un cadre plus strict et des sanctions appliquées, ils souhaitent l'exclusion définitive des élèves perturbateurs suite à des conseils de discipline.
- Ils proposent la mise en place d'un tutorat permettant aux élèves à problème de se remettre à niveau, la création d'une classe spécifique permettant d'accueillir temporairement les élèves perturbateurs, et demandent la présence des élèves au conseil de classe lors de l'examen de leur cas.
- Ils demandent aussi de disposer d'une boîte où les élèves pourraient faire part de leurs difficultés et de leurs problèmes, et demande une aide personnalisée au sein du lycée.

Vendredi 14 Avril une délégation composée d'enseignants, d'un agent de service, d'élèves et de parents d'élèves du Lycée se rend au rectorat à 18 h horaire retenu pour l'audience.

Après 1h30 d'attente, cette délégation est reçue par le recteur accompagnée du secrétaire général, du proviseur du LP et d'un inspecteur de la vie scolaire.

Madame le recteur écoute l'exposé de la situation faite par les membres de la délégation. Elle refuse d'entendre que les actes d'insubordination et de violence sont mal gérés par l'administration de l'établissement.

Des propositions des élèves, elle ne retiendra que la boîte où les élèves pourraient faire part de leur difficultés.

En outre, elle propose aux enseignants de suivre des stages pour apprendre à maîtriser les publics difficiles. Les enseignants se sentent mis en accusation. Cette proposition est une véritable provocation !

Le 2 Mai, date de reprise des cours suite aux vacances de Pâques, les enseignants se réuniront en AG à 10 h pour faire le point sur la situation. Si, comme le laisse présager la teneur de l'audience, aucune mesure concrète n'est mise en œuvre pour tenter de résoudre le climat d'insécurité qui règne sur le lycée, ils appelleront à ne pas reprendre le travail utilisant leur droit de retrait.